



MECS LES GUILLEMOTTES - PROJETS DE GROUPES -

La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Les Guillemottes est engagée depuis quelques temps dans un processus de changement visant l'amélioration de son fonctionnement. Parmi ses objectifs, celui de concevoir et mettre en place les outils permettant un renforcement de la démarche qualité ; telles que l'avaient suggéré les évaluations internes et externes réalisées précédemment. Encouragée par le Conseil Départemental de l'Isère et encadrée par les instances dirigeantes de l'établissement, l'équipe de professionnels travaille actuellement sur l'amélioration de ses pratiques et son organisation, en se référant notamment aux « *Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)* » éditée par l'ANESM.

La rédaction du futur projet d'établissement reste un enjeu pour la structure. La démarche pour le rédiger se veut participative et la dynamique collective engendrée par la rédaction des projets de service afin de définir, **pour chaque unité présente, un Projet de Groupe spécifique**, qui prend en compte la réalité actuelle de la MECS constitue la genèse de celui-ci.

◆ PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA MECS LES GUILLEMOTTES :

Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, et par Arrêté préfectoral n° 98-594 du 28 janvier 1998, La MECS Les Guillemottes, gérée par l'association « l'Œuvre du Bon Pasteur de Vienne » est habilitée, à recevoir des enfants des deux sexes, âgés de 4 à 18 ans, confiés par l'autorité judiciaire au titre des articles 375 et suivants du Code Civil – relatifs à la protection des mineurs en danger moral ou maltraités dans leur famille – qui définissent la notion d'assistance éducative, ou d'accueil au titre de l'Accueil Provisoire Administratif (Cf. : Articles L221- 1 à L228-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles – CASF).

L'établissement s'inscrit dans le cadre général du CASF redéfini par la Loi n° 2002-2 rénovant l'action sociale, et remplit sa mission conformément aux principes et orientations posés par la Loi n° 2007-293 réformant la protection de l'enfance, notamment :

- le placement comme exception à tout autre dispositif d'accompagnement,
- le développement d'une prise en charge globale en recherchant la cohérence et la continuité dans le parcours de l'enfant,
- la nécessité de prendre en compte la question de la santé de l'enfant,

- le respect inconditionnel des droits des enfants et des parents,
- le soutien aux parents dans l'exercice de leur fonction parentale, dans le respect de leur autorité, en les impliquant suivant les décisions judiciaires dans la mise en œuvre de la mesure,
- la diversification des modes de prises en charge (accueil de jour, accueil séquentiel, services ambulatoires, etc...),
- le développement des dispositifs de prévention.

La MECS Les Guillemottes s'inscrit dans le Schéma Départemental de protection de l'enfance de l'Isère 2014-2018, préconisant notamment la territorialisation du travail social qui doit s'inscrire dans la proximité et la priorité donnée aux familles d'accueil pour les plus jeunes.

L'établissement est ouvert toute l'année sans interruption.

*** Indications complémentaires :**

Au titre de l'Article 375, l'accueil à la MECS Les Guillemottes se fait selon 3 dispositifs complémentaires :

Enfant est confié à l'établissement par le juge pour enfant

- *Enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)* : cette structure départementale se voit confier un mineur, charge à elle de lui trouver une place dans une structure adaptée (famille d'accueil, foyer de l'enfance ou autre structure gérée par le Conseil Départemental, ou bien encore un établissement relevant du secteur privé).
- *Accueil provisoire ou Assistance Éducative Administrative* : Dans ce cas, aucune décision judiciaire n'intervient s'agissant d'un contrat passé entre les responsables légaux du mineur, l'ASE et la structure d'accueil.

◆ **MISSION DE LA MECS LES GUILLEMOTTES :**

La mission de la MECS Les Guillemottes vise à assurer, aux enfants et adolescents qui lui sont confiés, les fonctions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement éducatif, ainsi qu'un suivi psychologique et ré-éducatif.

◆ **PUBLIC ACCUEILLI :**

La MECS Les Guillemottes accueille des mineurs :

- **en internat**, sur décision judiciaire ou majoritairement administrative
- **en accueil de jour** uniquement sur décision administrative

A ce jour, l'établissement accueille près de quarante-deux enfants mineurs, garçons et filles, pour une capacité autorisée – par le Conseil Départemental de l'Isère – de quarante-deux places répartis comme suit:

- **Trente-trois** enfants sont accueillis sur les quatre groupes d'internat,
- **Huit** en accueil de jour,
- **Une place** en accueil familial.

L'internat est organisé en quatre groupes :

- Le "groupe Soleillette" accueille douze enfants de 4 à 10 ans.
- Six enfants de 10 à 15 ans sont hébergés dans le "groupe Sans Souci".
- Les adolescents, de 13 ans et plus, sont répartis dans le groupe Farandole.
- Trois adolescents âgés de plus de 16 ans sont accueillis au sein du dispositif dénommé " l'Annexe ".

Le passage d'un groupe à un autre prend aussi en compte le niveau d'autonomie de l'enfant ou de l'adolescent.

La plupart des enfants sont scolarisés dans les établissements de Vienne ou ses proches environs.

◆ PRESENTATION DES "PROJETS DE GROUPES" :

La construction pour chaque unité d'un « Projet de groupe » de la MECS Les Guillemottes aura été un processus d'implication active qui a mobilisé, pendant plusieurs séances, l'ensemble des équipes éducatives de l'établissement (salariés et stagiaires), soit 25 personnes au total.

Cette démarche, accompagnée de l'expertise d'un consultant extérieur de l'Institut Saint Laurent, aura autant légitimé que valorisé l'action des professionnels de la MECS, en contribuant au positionnement de chacun en tant qu'acteur, dans le respect de son rôle, de ses attributions et de sa place dans l'organigramme de l'établissement.

Cet exercice réflexif a aussi permis à chacun de remettre à plat ses pratiques professionnelles et de re-questionner le sens de l'action éducative globale de la MECS.

Il s'agissait de procéder à une analyse du fonctionnement actuel : un diagnostic préalable sur lequel s'appuyer pour envisager la conception de projets spécifiques à destination des groupes d'enfants accueillis et la réactualisation des modalités de fonctionnement répondant aux attentes de tous.

1- Définition des critères d'appréciations qualitatifs des "Projets de groupes"

L'analyse de l'action éducative globale de la MECS, par les équipes de professionnelles, c'est rapidement orientée vers les domaines fondamentaux de la conception et la conduite de "Projet de groupe". En particulier vers l'énoncé d'une grille d'évaluation permettant d'apprécier qualitativement la démarche de projet, tel-que :

- *La cohérence du projet* : les finalités de l'action éducative sont-elles en cohérence avec les orientations prioritaires de l'établissement ?
- *La pertinence du projet* : l'action éducative constitue-t-elle une réponse adaptée et pertinente aux besoins identifiés ?
- *L'efficacité du projet* : les résultats souhaités sont-ils conformes aux objectifs éducatifs poursuivis ?
- *L'efficience du projet* : les moyens mobilisés sont-ils en adéquation avec les effets attendus ?

La recherche de « sens » issue de l'analyse de la pratique, a aussi conduit à la formulation de pistes de réflexion en matière de travail en équipe et de communication interne ; par exemple :

- *Faire évoluer les pratiques et les compétences* : pour enclencher un processus permettant de nourrir les réflexions relatives à la prise en charge des personnes accueillies.
- *Produire des connaissances pour nourrir la décision* : c'est-à-dire, repérer, nommer, définir, clarifier l'ensemble des éléments qui sous-tendent les actions de la MECS.
- *Entretenir un dialogue constructif* : pour donner l'occasion de renouveler les modalités de dialogue et de coopération entre les différents acteurs impliqués.
- *Valoriser l'action conduite* : pour mieux connaître et faire connaître les missions, les réalisations, les exigences du secteur. Ainsi rendre lisible et valoriser l'action de l'établissement.

2- Description de chaque "Projet de groupe"

« Créer les conditions nécessaires au renouvellement des pratiques éducatives et à la conception des modalités d'actions adaptées à l'accompagnement individuel et collectif des enfants accueillis à la MECS Les Guillemottes. » Tel est le fil conducteur transversal qui a présidé la définition, par les équipes des unités éducatives concernées, des cinq "Projets de groupe" et des modalités stratégiques de fonctionnement qui les orientent.

1 - Projet groupe "SOLEILLETTE"

Finalité du projet :

- Accompagnement d'enfants âgés de 4 à 12 ans.
- Mise en place d'un travail éducatif, d'un accompagnement autour de la scolarité et construire en fonction des besoins repérés un projet de soins.
- Fonction d'appui : apprentissage des règles et du cadre, mécanisme de compréhension d'une vie collective.
- Prise en compte des diverses modalités d'accueil (Accueil administratif, accueil judiciaire, placement direct ou indirect).
- Prise en compte des carences éducatives et/ou affectives.

Objectifs spécifiques :

a) Généraux

1. Accueillir l'enfant (ou les fratries le cas échéant)
2. Assurer une sécurité matérielle, physique, psychique et morale à l'enfant (veiller à la continuité, constance et stabilité du groupe)
3. Accompagner l'enfant dans son développement personnel en s'appuyant sur le projet personnalisé afin de lui permettre d'utiliser ses potentialités et capacités.
4. Maintien des liens parents-enfants: travail de co-éducation.

b) Intermédiaires

1 - Accueillir l'enfant

- Nécessité de prendre en compte les différents temps d'admission (présentation ASE + MECS) ; Rencontre famille + ASE, professionnels, acteurs dans les situations de placement direct + MECS, afin de s'imprégner de la situation familiale et des enjeux sous-jacents.
- Un lien avec l'accueil, proposer un cadre de vie adapté à la situation de l'enfant tout en prenant en compte la dynamique de groupe sur lequel l'enfant est accueilli.

2 - Assurer une sécurité matérielle, physique, psychique et morale de l'enfant

- Garantir les droits individuels de chacun.
- Favoriser un cadre de vie sécurisant répondant aux besoins premiers de l'enfant.

3 - Accompagner l'enfant dans son développement personnel

- Construction identitaire : sa manière d'être dans sa relation à l'autre dans l'idée de se construire une identité.
- Etre dans un processus de socialisation, pouvoir évoluer dans un environnement extérieur en gardant sa propre identité, gérer sa dépendance dans les relations interpersonnelles, mise en place d'outils pour lui permettre de développer sa capacité à devenir un être social.

4 - Maintien des liens parents-enfants

- Question de séparation, préserver la continuité des liens affectifs avec l'environnement familial malgré la discontinuité vécue à travers le placement.
- Penser la séparation comme un outil éducatif qui vise à faire émerger la subjectivité d'un enfant.
- Travailler en étroite collaboration avec les responsables légaux et favoriser le partenariat parents / institution.

c) Opérationnels

A - Accueillir l'enfant :

*** Nécessité de prendre en compte les différents temps d'admission**

- L'éducateur du groupe en service est présent lors de la réunion d'admission.
- L'éducateur fait visiter les lieux et présentation des règles de vie du groupe.
- L'éducateur prend acte de l'ensemble des éléments de la situation et le transmet sur le cahier de liaison.
- Le Référent Educatif (RE) a la vigilance d'ouvrir un classeur au nom de l'enfant.

- Après 1 mois, le Responsable du Suivi de Projet (RSP) et le RE se rapprochent des chefs de service pour prendre rendez-vous avec les acteurs concernés (ASE notamment) pour approfondir la connaissance de la situation. Les RSP/RE coordonnent l'actualisation de ce classeur individuel avec l'ensemble des éléments recueillis.

*** Vigilance de la préparation de la chambre**

- Personnalisation de la chambre possible (poster, couette, affiches..) par l'équipe présente ce jour.
- Préparation de l'arrivée auprès du groupe d'enfants : mise en place d'une réunion jeunes exceptionnelle ou pas.

*** Vigilance de présenter et d'avoir en tête la scolarité à venir du jeune accueilli**

- Penser à solliciter les parents lors du premier jour d'école pour accompagner la rentrée de leur(s) enfant(s).

B - Assurer une sécurité :

*** Protéger l'enfant et les enfants de l'environnement et de l'impact dans la vie quotidienne:**

- Accompagnement éducatif sur les modes de communication (internet, télévision, contrôle parental, CSA...)
- Sensibiliser au décryptage des diverses informations : paroles des musiques (hip-hop/rap...), traitement de l'information quotidienne (journaux télévisés par exemple ou presse) avec eux.
- Projet livres adaptés à leur âge (le petit quotidien, etc.).

*** Garantir le droit d'expression (réunion enfants) tous les 15 jours.**

- Aider le jeune à s'approprier une posture, à parler en son nom et à s'exprimer devant les autres.

*** Garantir le droit à l'intimité**

- Droit à un espace privé (chambre individuelle ou accord d'une chambre collective).
- Droit de bénéficier de conditions adéquates lors des appels passés et/ou reçus par la famille

C - Développement personnel :

*** Lui donner les moyens de se de se construire en tant que sujet.**

- Vigilance à son droit d'expression. Permettre à l'enfant de parler en son nom, de faire le choix de ses activités / colonies. Vigilance à ce que l'éducateur le fasse en individuel. Penser à proposer des temps individuels avec chaque enfant (donner cette possibilité d'espace).
- Favoriser la prise de parole et les initiatives au maximum, prioritairement sur les temps forts de la vie quotidienne et/ou sur des projets individuels/collectifs.

*** Lui permettre de développer sa capacité à devenir un être social.**

- Recueillir en amont et en aval la parole de l'enfant pour la préparation et la finalisation de son projet personnalisé.
- L'informer des différentes instances le concernant.
- Restituer sa parole par l'éducateur de la manière la plus fidèle possible
- Accompagnement dans la pratique culturelle.
- Travailler la socialisation, son rapport à l'extérieur (colonie, centre, lien école).

D - Co-éducation :

- Informer les parents sur la vie quotidienne de leur enfant (temps formels comme les réunions, rencontres ; temps informels, coups de téléphone, relève du week-end). Ces liens sont assurés par les RSP/RE avec les familles.
- Permettre aux parents de s'investir dans le quotidien (école, soins).

Moyens mobilisés : (En référence aux "Recommandations des bonnes pratiques professionnelles" de l'Anesm)

- Fonctions supports et prestations transversales, internes et externes, utiles à la prise en charge des enfants (Cf. : services généraux, administratifs, hébergement/restauration, lingerie, entretien et transport).
- Moyens spécifiques de la MECS (humains, matériels et financiers) dédiés à la mise en œuvre et à la conduite du "Projet de Groupe". Mobilisation des ressources et compétences externes complémentaires si nécessaire.
- Utilisation des ressources de proximité, présentes sur le territoire local : Structures administratives, culturelles, sportives, et de loisirs... (Cf. : Travail en réseau et partenariat)
- A partir des constats de la dernière évaluation interne et externe, mise en place des outils de suivi et de contrôle permettant l'amélioration continue des modalités d'accompagnement éducatif et pédagogique des enfants accueillis.

Critères et indicateurs d'évaluation du "Projet SOLEILLETTE" :

CRITERES	INDICATEURS
<p>1 - Accueillir l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de l'éducateur ou pas. - Rendez-vous ASE /AEMO organisé. - Lien scolarité. 	<p>1 - Accueillir l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de note de la situation. - Ouverture du classeur - Visite des lieux organisée au préalable le cas échéant - Aménagement chambre - Note sur cahier liaison et classeur jeune. - Accueil des parents le cas échéant
<p>2 -Assurer une sécurité matérielle, physique, psychique et morale de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions organisées - Calendrier des réunions - Nombre de coups de fil - Espaces privés 	<p>2 -Assurer une sécurité matérielle, physique, psychique et morale de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liaison et le classeur individuel sont-ils à jour ? - La traçabilité et la fréquence ? - Le cahier de réunion est-il à jour ? - Traçabilité ? A quel rythme ?
<p>3 - Accompagner l'enfant dans son développement personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres enfant /RE et/ou RSP. - Nombre d'activités extérieures organisées semaines et week-ends. - Nombre d'inscriptions aux activités le mercredi. - Respect des indications du CSA. 	<p>3 - Accompagner l'enfant dans son développement personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traçabilité sur le classeur personnel. - Evaluation personnalisée pour l'enfant de cette médiation. - Evaluation personnalisée pour l'enfant de cette médiation.
<p>4 - Maintien des liens parents-enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parents qui participent aux réunions de parents. - Nombre d'échanges avec les parents par l'équipe éducative, par le RSP/RE. - Nombre de rencontres par enfant avec les parents, les enseignants et les équipes pédagogiques, soignantes le cas échéant. 	<p>4 - Maintien des liens parents-enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interactions entre les enfants, les professionnels et les parents. - Retours des parents / traçabilité liaisons individuelles. - Liens avec les établissements scolaires pour envoi des informations relatives à leur(s) enfant(s) / lien avec la coordinatrice des soins (nombre de rencontres et comptes rendus faits).

2 - Projet groupe "FARANDOLE"

Finalité du projet :

Accueillir un public âgé de 12 à 17 ans révolus en prenant en compte des caractéristiques liés à l'adolescence et aux besoins individuels repérés (carences, pathologies...). Développer la construction identitaire de ce public à travers un triptyque de prise en charge : éducatif, soins, scolaire.

Objectifs spécifiques :

a) Généraux

- 1 - Accueillir et héberger l'adolescent.
- 2 - Assurer la sécurité matérielle, morale, physique et psychique de l'adolescent.
- 3 - Favoriser l'évolution personnelle (l'aider à grandir durant cette période qu'est la puberté).
- 4 - Collaborer avec la famille / travail de co-éducation / maintien des liens adolescents/parents.

b) Intermédiaires

1 - Accueillir et héberger l'adolescent.

- Deux modalités d'accueil : en interne (proposition de re-questionner le protocole de passage et comment accueillir la famille sur ce nouveau groupe) ; et en externe (questionnement de la présence du RSP sur le deuxième temps d'admission).
- Aménagement du cadre de vie (étages, chambre), comment préparer le groupe à accueillir le nouveau, comment introduire l'adolescent avant même son arrivée sur son groupe de pairs ?

2 - Assurer la sécurité matérielle, morale, physique...

- Le RSP assure le relais dès l'admission au RE et à l'équipe éducative accueillante (travail de mise en lien),
- assurer la sécurité physique (protocole allergie, règles de vie en collectivité),
- droit à l'intimité, intégrité de la personne à préserver (droit à l'image, réseaux sociaux, choix du médecin traitant, ...),
- discrétion professionnelle (école...).

3 - Favoriser l'évolution personnelle...

- Préparer à l'autonomie, ouverture progressive sur l'extérieur et utilisation des dispositifs de droits communs.
- Préparer la sortie, fin du placement, orientation ou autres.
- Accompagnement du projet professionnel/scolaire (accompagnement dans la scolarité et/ou l'insertion professionnelle).
- Accompagnement soins, puberté, sexualité (planning familial, atelier médiation théâtre pour adolescent...)
- Encourager l'expression des jeunes : réunion jeunes, entretien éducateur/jeune.

4 - Collaborer avec la famille...

- Informer les parents sur la vie quotidienne de leur enfant.
- Organiser des rencontres régulières avec le RSP + parents afin de préparer le projet et de parler de l'évolution de leur enfant.
- Encourager et favoriser le lien parent/enfant dans le quotidien de la MECS.
- Conseil de la vie sociale à mettre en place.
- Médiation entre parents et enfants à penser sur des temps différenciés.

c) Opérationnels

1 - Accueillir et héberger l'adolescent.

- Dans le cas d'un accueil anticipé et préparé : Mettre en place un temps préalable d'immersion progressive au sein du groupe (temps conviviaux partagés au sein du groupe comme des repas et/ou une veillée) ; Inciter le jeune à emmener des effets personnels pour l'appropriation de nouvel espace de vie.
- Dans le cas d'un accueil de dépannage : Rédaction et respect des procédures d'admission, labellisation d'un autre jeune accueilli dans le groupe de vie pour permettre l'intégration.

2 - Assurer la sécurité matérielle, morale, physique...

- Optimiser l'utilisation et l'abondement d'informations dans le classeur individuel de chaque adolescent accueilli.
- Sensibiliser par des actions régulières et des débats les questions relatives à la sécurité, à l'utilisation des nouvelles technologies...

- Mettre en place un contrat d'utilisation du téléphone portable des adolescents personnalisé adapté à son niveau d'autonomie et à sa capacité de discernement.
- Veiller à la confidentialité des informations notamment dans le cahier de liaison en limitant la présence des adolescents dans le bureau des éducateurs et en instaurant des temps institutionnalisés pour le passage d'informations à la discrétion des jeunes accueillis.
- Assurer le suivi médical des jeunes en respectant les choix des parents et/ou du jeune (selon le contexte) du praticien concerné.

3 - Favoriser l'évolution personnelle...

- Mettre en place un parcours dans l'acquisition de l'autonomie du jeune en valorisant ses potentiels et ses compétences sociales.
- Permettre aux adolescents de s'éprouver dans les dispositifs de droit commun hors maison d'enfants.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et informer sur les futurs droits et devoirs.
- Optimiser l'accompagnement budgétaire.
- Travailler en partenariat étroit et privilégié avec les structures dédiées à la prise en charge des adolescents et mettre en place des actions éducatives relatives aux problématiques et/ou questionnement des jeunes.
- Favoriser l'implication des jeunes accueillis dans leur prise en charge et développer leurs capacités à être porteur de projet en favorisant leurs potentiels.

4 - Collaborer avec la famille...

- Mise en place d'une journée « portes ouvertes » avec la participation des parents.
- Faire parvenir aux parents les résultats scolaires et les associer aux rencontres avec les enseignants et/ou les employeurs.
- Mettre en place un point entre le RSP et les parents à fréquence trimestrielle.
- Favoriser la représentation des parents dans la vie de la MECS.

Moyens mobilisés : (En référence aux "Recommandations des bonnes pratiques professionnelles" de l'Anesm)

- Fonctions supports et prestations transversales, internes et externes, utiles à la prise en charge des enfants (Cf.: services généraux, administratifs, hébergement/restauration, lingerie, entretien et transport).

- Moyens spécifiques de la MECS (humains, matériels et financiers) dédiés à la mise en œuvre et à la conduite du "Projet de Groupe". Mobilisation des ressources et compétences externes complémentaires si nécessaire.
- Utilisation des ressources de proximité, présentes sur le territoire local : Structures administratives, culturelles, sportives, et de loisirs... (Cf. : Travail en réseau et partenariat)
- A partir des constats de la dernière évaluation interne et externe, mise en place des outils de suivi et de contrôle permettant l'amélioration continue des modalités d'accompagnement éducatif et pédagogique des enfants accueillis.

Critères et indicateurs d'évaluation du "Projet FARANDOLE" :

CRITERES	INDICATEURS
<p>Nombre d'adolescents accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'un accueil de dépannage. - Dans le cadre d'un accueil anticipé. <p>Fréquence, organisation et nombre des temps d'immersion en amont de l'arrivée.</p>	<p>Le jeune s'est-il rapproché d'un ou plusieurs autres adolescents ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - A-t-il assimilé les règles et le rythme de la vie collective, les respecte-t-il ? - Le jeune a-t-il personnalisé sa chambre ? - Le jeune dissocie-t-il les espaces de la maison d'enfants ? - Le jeune reconnaît-il les personnels de la structure et leur rôle ?
<p>Nombre d'actions organisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrat en cours pour l'utilisation du téléphone portable. - Nombre de sanctions et/ou d'autorisations. - Evolution du nombre de contrat et âge des demandeurs. - Nombre de fiche sanitaire personnelle. 	<p>Le classeur personnel est-il à jour ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation personnalisée de l'utilisation des nouvelles technologies de chaque adolescent en entretien individuel. - Le passage quotidien des informations en relève est-il effectif ? - Les fiches sanitaires sont-elles à jour ? - Le lien avec les parents et/ou la coordinatrice des soins est-il assuré ? - Le choix du ou des praticiens est-il respecté ?

<p>Nombre de réévaluations annuelles du projet personnalisé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et fréquence des évaluations relatives à l'acquisition de l'autonomie. - Nombre et fréquence des sollicitations et/ou participations à des dispositifs de droit commun. - Nombre de jeunes ayant une activité extérieure à la maison d'enfants. - Nombre de rencontres avec les partenaires et typologie de ces partenaires. - Nombre de projets développés par et pour les adolescents. 	<p>Remarques et observations de l'équipe éducative, des RE et RSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilans individuels et collectifs. - Progression dans l'autonomie quotidienne (repères temporels, spatiaux...) - Adhésion ou pas des adolescents dans d'autres dispositifs et pourquoi ?
<p>Nombre de parents qui participent aux portes ouvertes</p> <p>Nombre d'échanges avec les parents par l'équipe éducative, par le RSP</p> <p>Nombre de rencontres par enfant avec les parents, les enseignants et les équipes pédagogiques le cas échéant.</p>	<p>Interactions entre les enfants, les professionnels et les parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retours des parents. - Liens avec les établissements scolaires pour envoi des informations relatives à leur(s) enfant(s).
<p>Le premier mercredi de la rentrée des vacances de la Toussaint, invitation des parents à participer à la réunion des jeunes qui sera clôturée par un apéritif dînatoire sur le groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parents présents. 	<p>La qualité d'investissement des parents sur ce temps là.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité des retours des jeunes et l'implication des jeunes.
<p>Associer les parents dans les temps de rencontre avec les enseignants.</p>	<p>Implication des parents.</p>

3 - Projet groupe "SANS SOUCI"

Le groupe "Sans-Souci" a été créé pour répondre à un besoin repéré au sein de l'institution. Il accueille actuellement 6 enfants âgés de 8 et 15 ans.

Finalité du projet :

Accueillir l'enfant dans un groupe mixte plus restreint où la notion de collectivité est moins prégnante, et les conditions d'accompagnement personnalisé adaptées à des enfants ayant besoin d'un encadrement plus sécurisant.

Objectifs spécifiques :

a) Généraux

- 1 - Accueillir et héberger l'enfant.
- 2 - Être au plus près des besoins physiques, affectifs et matériels des enfants pour développer leur autonomie afin de leur permettre d'exister.
- 3 - Engager et maintenir un travail de co-éducation avec les familles au regard des décisions judiciaires et des attentes socio-éducatives souhaitées .

b) Intermédiaires

1 - Accueillir et héberger l'enfant

- Organiser la rencontre avec l'enfant en prenant en compte la commande sociale du PPE de l'enfant.
- Instaurer sur le nouveau lieu de vie de l'enfant un climat sécurisant et protecteur.

2 - Etre au plus près des besoins physiques, affectifs et matériels des enfants...

- Accompagner l'enfant à partir des actes de la vie quotidienne (processus d'intégration et de socialisation).

3 - Engager et maintenir un travail de co-éducation avec les familles...

- Dans le cadre du projet de l'enfant, l'équipe s'assure à faire vivre le lien parent/enfant.

c) Opérationnels

1 - Accueillir et héberger l'enfant

- informer le groupe de la venue d'un enfant
- Désigner les éducateurs futurs RSP/RE, organiser un temps de rencontre en présence du référent.
- L'accueil doit prendre en considération l'accueil temporel de l'enfant (exemple : en cours d'année).
- Examen par les éducateurs du rapport + attendus du juge.
- Présenter l'enfant au groupe.
- Lui présenter les lieux (environnement, aménagements intérieurs et extérieurs)
- Séquencer les différents temps de visite : un temps de visite collectif, puis dans un deuxième temps, sa chambre (lui remettre la clé de sa chambre, qu'il pourra personnalisée s'il le souhaite).
- Se familiariser avec les espaces collectifs pour permet à l'enfant de se repérer.

2 - Etre au plus près des besoins physiques, affectifs et matériels des enfants...

- Procéder à une première évaluation des besoins de l'enfant dans les 15 jours suivant son arrivée, en s'appuyant sur les éléments rapportés par la famille et, le cas échéant, du rapport et attendus du juge.
- Après ce délai, procéder à un bilan comparatif avec les différents éléments familiaux et sociaux contenus dans le dossier personnel de l'enfant.
- Elaborer un projet d'activité négocié avec l'enfant.

3 - Engager et maintenir un travail de co-éducation avec les familles...

- Peu importe la qualité de présence des parents. Nécessité de les associer d'une manière ou d'une autre à la vie de leur enfant avant toute prise de décision.
- Recueillir les demandes parentales, leurs souhaits avant chaque réunion de Projet Personnalisé. Les informer que leur parole sera transmise.
- Les solliciter soit pour les rencontrer, par téléphone ou par courrier, selon la situation.

Moyens mobilisés : (En référence aux "Recommandations des bonnes pratiques professionnelles" de l'Anesm)

- Fonctions supports et prestations transversales, internes et externes, utiles à la prise en charge des enfants (Cf. : services généraux, administratifs, hébergement/restauration, lingerie, entretien et transport).
- Moyens spécifiques de la MECS (humains, matériels et financiers) dédiés à la mise en œuvre et à la conduite du "Projet de Groupe". Mobilisation des ressources et compétences externes complémentaires si nécessaire.
- Utilisation des ressources de proximité, présentes sur le territoire local : Structures administratives, culturelles, sportives, et de loisirs... (Cf. : Travail en réseau et partenariat)
- A partir des constats de la dernière évaluation interne et externe, mise en place des outils de suivi et de contrôle permettant l'amélioration continue des modalités d'accompagnement éducatif et pédagogique des enfants accueillis.

Critères et indicateurs d'évaluation du "Projet SANS SOUCI" :

CRITERES	INDICATEURS
<p>I - Accueil le Week-end :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de fois où cela a été réalisé. – Acter un ordre du jour de la réunion d'enfants. 	<p>I - Accueil le Week-end :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance par les enfants du groupe. Intégration facilitée de celui qui arrive (ils connaissent déjà son prénom). Dans le retour des enfants, le nouvel arrivant existe déjà (il est nommé)
<p>2- Nombre de fois où les éducateurs (trices) ont pris connaissance des éléments transmis par les services de la protection de l'enfance (attendus des juges – ASE).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité et la qualité des échanges à propos du dossier. L'enfant est rassuré de savoir que l'éducateur ait connaissance de la commande sociale.
<p>3- Nombre de fois où les éducateurs (trices) ont connaissance de l'enfant dont ils sont RSP ou RE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quand l'enfant sait qui interpeller en tant que RSP ou RE, investissement pour l'équipe éducative.
<p>4- Nombre de fois où l'enfant a été présenté au groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement des enfants du groupe par rapport au nouvel arrivant. - Le bien être de l'enfant accueilli sur son groupe de pairs lors de son entrée dans l'établissement.

<p>II - Un lieu de vie sécurisant et protecteur :</p> <p>* <i>Séquencer les différents temps de visite :</i></p> <p>1- L'accueil physique par le RE.</p>	<p>II - Un lieu de vie sécurisant et protecteur :</p> <p>- Le choix des interlocuteurs permet de faire exister les différents temps, de se familiariser aux lieux et aux personnes qui l'accueillent de manière échelonnée.</p>
<p>2- Remise d'effets personnels (trousseau).</p> <p>- Interpeller l'enfant concernant ses goûts (posters, choix musicaux...).</p>	<p>- Trousseau de l'enfant (du privé dans le collectif)</p> <p>- Echange autour de la personnalisation de sa chambre, appropriation pour l'enfant de son espace privé.</p> <p>- Chambre dissociation selon le degré d'autonomie. Remise des clés</p>
<p>3- Nombre de fois où les règles collectives sont respectées</p>	<p>- Les règles de vie sur les espaces collectifs sont-elles respectées ?</p> <p>- Les règles sont-elles réévaluées avec les enfants ?</p>
<p>III - Engager et maintenir un travail de coéducation avec les familles :</p> <p>- Information des instances aux familles et préparation de la réunion Projet Personnalisé.</p>	<p>III - Engager et maintenir un travail de coéducation avec les familles :</p> <p>- Rencontre en amont ou en aval avec le RSP/RE des familles (mise en place d'un rendez-vous)</p>
<p>- Présence à la réunion des parents.</p>	<p>- Présence et participation active ou pas.</p>
<p>- Information sur la vie quotidienne, la santé, la scolarité de leur enfant.</p>	<p>- Nombre de rencontres, traçabilité, liaison, cahier d'organisation,</p> <p>- nombre de coups de fil,</p> <p>- nombre de courrier,</p> <p>- nombre de courriers.</p>

4 - Projet groupe " ANNEXE "

Finalité du projet :

Ce dispositif tend à permettre à trois adolescents de 16 ans à 17 ans révolus, en situation de semi-autonomie d'évoluer dans un milieu plus ouvert, qui a court terme leur permettra d'acquérir les capacités et les moyens nécessaires pour éprouver d'autres lieux, d'autres liens et de se risquer hors de la sphère collective. La durée de la prise en charge est de deux années maximum. L'accompagnement se fait donc par étapes contrôlée par cette notion de temps.

Objectifs spécifiques :

a) Généraux

- 1 - Accueillir et héberger les jeunes dans une infrastructure indépendante des autres lieux de vie de la MECS.
- 2 - Favoriser leur autonomie
- 3 - Travailler l'individualisation à l'égard de la famille
- 4 - Préparer la sortie / Aider à l'émancipation.

b) Intermédiaires

1 - Accueillir et héberger les jeunes dans une infrastructure indépendante...

- Créer un outil : livret d'accueil propre à l'Annexe avec répertoire téléphonique d'urgence, fonctionnement de vie...
- Aménagement des différents espaces de vie (pièce commune et chambre individuelle).
- Présenter les jeunes à l'ensemble de l'établissement et de son personnel, avec une priorité au groupe sans-souci ayant responsabilité sur des temps différenciés des jeunes.
- Organiser un pot d'accueil en début d'année avec la présence des parents et des jeunes, afin de présenter le dispositif sous couvert de l'accord des trois adolescents.

2 - Favoriser leur autonomie

- Autonomie dans les actes de la vie quotidienne (transports, administration, alimentation, soins, loisirs, habillement...)
- Participation active des jeunes aux décisions les concernant.
- Leur proposer d'autres contacts extérieurs, personnes ressources, que l'équipe éducative.
- Les guider dans leur scolarité.

- Travailler l'inclusion sur l'appartement extérieur (éprouver la solitude, gestion du quotidien : confection des ses repas en respectant un budget alloué par exemple)

3 - Travailler l'individualisation ...

*** S'autoriser à se dissocier de l'ascendance familiale :**

- Capacité à définir son identité, de faire des choix et de les assumer, donc de se risquer.
- Prévoir les démarches administratives : carte d'identité, journée d'appel, titre de séjour, mutuelle et/ou renouvellement CMU, choix du médecin traitant...
- Soutenir les liens familiaux tout en respectant la distance nécessaire à l'émancipation.

4 - Préparer la sortie...

*** La fin de la prise en charge :**

- Organiser la transition avec les différents partenaires (mesure AJA, hébergement MIJIR, PREVENIR...).
- Coordonner la formation et le projet professionnel en cours ou à venir.
- Assurer un accompagnement budgétaire facilité par l'ouverture d'un compte bancaire.
- Accéder à la citoyenneté : carte électeur, sensibilisation et information des droits et des devoirs...

Moyens mobilisés : (En référence aux "Recommandations des bonnes pratiques professionnelles" de l'Anesm)

- Fonctions supports et prestations transversales, internes et externes, utiles à la prise en charge des enfants (Cf.: services généraux, administratifs, hébergement/restauration, lingerie, entretien et transport).
- Moyens spécifiques de la MECS (humains, matériels et financiers) dédiés à la mise en œuvre et à la conduite du "Projet de Groupe". Mobilisation des ressources et compétences externes complémentaires si nécessaire.
- Utilisation des ressources de proximité, présentes sur le territoire local : Structures administratives, culturelles, sportives, et de loisirs... (Cf. : Travail en réseau et partenariat)
- A partir des constats de la dernière évaluation interne et externe, mise en place des outils de suivi et de contrôle permettant l'amélioration continue des modalités d'accompagnement éducatif et pédagogique des enfants accueillis.

Critères et indicateurs d'évaluation du "Projet ANNEXE" :

CRITERES	INDICATEURS
<p>1 - Accueillir et héberger les jeunes dans une infrastructure indépendante...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande à l'initiative du jeune - Intégration au dispositif pas forcément à la demande du jeune - Organisation d'un repas au préalable avec les jeunes déjà accueilli sur le dispositif pour intégrer un nouveau 	<p>1 - Accueillir et héberger les jeunes dans une infrastructure indépendante...</p> <p>Le jeune connaît il les membres de son groupe ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - A-t-il assimilé les règles et le rythme de la vie en petit groupe, les respecte t-il ? - Le jeune a-t-il personnalisé sa chambre ? - Le jeune dissocie t-il les espaces de la maison d'enfants ? - Le jeune reconnaît-il les personnels de la structure et leur rôle ? - Les jeunes ont-ils un dialogue entre eux dans l'organisation de leur rythme de vie respectif ?
<p>2 -Favoriser leur autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition commune des règles de vie du dispositif (participation à l'élaboration, la réactualisation du règlement de fonctionnement) - Favoriser la gestion du quotidien par les jeunes avec leur implication. Interrogations régulières des modalités d'accompagnement des jeunes et personnalisation Pratiquer un accompagnement basé sur le « faire avec » - Leur proposer d'autres contacts extérieurs, personnes ressources, que l'équipe éducative. Les guider dans leur scolarité. 	<p>2 -Favoriser leur autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolutions du règlement de fonctionnement (sollicitations pour sorties, droit d'inviter des personnes ?...) - Nombre d'actions gérés en autonomie par les jeunes et répartition des rôles (tenue d'un cahier pour travailler l'accompagnement budgétaire et l'équilibre alimentaire par exemple). - Autonomie dans les actes de la vie quotidienne (transports, administration, alimentation, soins, loisirs, habillement...) Participation active des jeunes aux décisions les concernant. - Nombre d'activités pratiquées et/ou nombre de contacts avec des structures extérieures ? Typologie ? - Nombre de réunions jeunes - Nombre et qualité des projets menés par et pour les jeunes, implication de ceux-ci.

<p>3 - Travailler l'individualisation ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le jeune à prendre des décisions le concernant. - Favoriser le lien avec sa famille tout en lui permettant de s'émanciper. - Prévoir les démarches administratives : carte d'identité, journée d'appel, titre de séjour, mutuelle et/ou renouvellement CMU, choix du médecin traitant... 	<p>3 - Travailler l'individualisation ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jeune se positionne t'il dans des choix le concernant ? Comment ? (exemple : scolarité/insertion professionnelle) Capacité à définir son identité, de faire des choix et de les assumer, donc de se risquer. - De quelle manière le jeune s'autorise à se dissocier de l'ascendance familiale (le cas échéant) ? - Capacité d'anticipation des jeunes. - Evaluation des connaissances des dispositifs administratifs des jeunes.
<p>4 - Préparer la sortie...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les liens familiaux tout en respectant la distance nécessaire à l'émancipation du jeune adulte. - Travailler l'inclusion sur l'appartement extérieur (éprouver la solitude, gestion du quotidien : confection des ses repas en respectant un budget alloué par exemple). - Mise en place d'un calendrier pour accompagner le jeune à la sortie du dispositif. 	<p>4 - Préparer la sortie...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jeune prend-il ses décisions ? - Nombre d'inclusions. - Implication du jeune. - Appropriation du jeune de ce nouvel espace. - Capacité à éprouver la solitude, à passer d'un mode de vie collectif à l'individuel (souffrance, satisfaction de celui-ci). - Quelle est la capacité du jeune de la gestion de ce nouvel espace (hygiène, organisation...). - Le jeune identifie t'il les étapes de son parcours ? Est-il capable de les planifier ? - Le jeune auto-évalue t'il sa progression ?

5 - Projet groupe "ACCUEIL DE JOUR"

Finalité du projet :

Accueillir un jeune pour une période de 3 mois renouvelable 2 fois. Soutien éducatif renforcé auprès de l'enfant et soutien des fonctions parentales auprès des parents. Préparer la sortie en étant force de proposition. Contractualisation avec le service du territoire, le dispositif Accueil de jour et les familles.

Objectifs spécifiques :

a) Généraux

- 1 - Accueil de l'enfant et de sa famille de manière individuelle et collective.
- 2 - Mise en place d'un partenariat pour : scolarité - soins - activités...
- 3 - Soutien à la parentalité après un temps d'observation au sein du dispositif puis sur un temps au domicile.

b) Intermédiaires

1 - Présentation de la situation par le travailleur social à l'équipe de direction + cadres hiérarchiques et techniques pour évaluer si la demande est recevable.

- Réunion d'admission en présence de l'enfant et de sa famille :
 - Définition des attentes des familles.
 - Remise des documents.
 - Délai de réflexion avant la signature.
- Présentation de la situation à l'équipe Accueil de jour et définir le référent.
- Organisation d'une rencontre avec l'équipe, la famille et l'enfant.

2 - Formaliser le lien avec l'école : prise en compte du projet scolaire de l'enfant.

- Formaliser les liens avec les différents dispositifs : CMP, orthophoniste....
- Poursuite des activités déjà engagées ou mise en place d'une activité selon les souhaits du jeune de sa famille et de ses besoins.

3 - L'accueil administratif induit la position active du parent, maintenir cette dynamique.

- Parent acteur tout au long du dispositif de l'accueil de jour en lien avec le réseau du milieu de vie de l'enfant.

4 - Diagnostic pour construire une prise en charge dynamique en s'appuyant sur les compétences et les réussites du jeune : outil ROCS.

5 - Faire exister à mi-parcours au maximum du temps d'accueil les différents réseaux pouvant faire relais à la fin de l'Accueil de Jour.

c) Opérationnels

- * Permettre aux parents de s'appropriier l'espace dans lequel se déroulent les activités.
- * Etre en capacité de transmettre aux différents professionnels les points forts repérés de l'enfant afin qu'ils puissent s'en servir de base de travail.
- * Programmer des temps de rencontre avec une fréquence régulière, avec l'ensemble des acteurs concernés par la situation.
- * Donner de l'autonomie aux jeunes afin qu'ils puissent faire une activité seuls sans l'adulte pendant que l'éducateur accompagne un autre petit groupe dans ses devoirs.
- * Créer des groupes hétérogènes en termes d'âge dans lesquels le jeune pourrait vivre dans une place d'aîné ou de benjamin, place autre que celle qu'il connaît dans la cellule familiale.
- * Valoriser les enfants aux yeux de leurs parents.
- * Valoriser les parents aux yeux des enfants.
- * Connaître de manière institutionnelle le réseau spécialisé ou de droit commun :
 - Se faire connaître du réseau en tant que professionnel.
 - Amener l'enfant et ses parents vers ce réseau.

Moyens mobilisés : (En référence aux "Recommandations des bonnes pratiques professionnelles" de l'Anesm)

- Fonctions supports et prestations transversales, internes et externes, utiles à la prise en charge des enfants (Cf. : services généraux, administratifs, hébergement/restauration, lingerie, entretien et transport).
- Moyens spécifiques de la MECS (humains, matériels et financiers) dédiés à la mise en œuvre et à la conduite du "Projet de Groupe ». Mobilisation des ressources et compétences externes complémentaires si nécessaire.
- Utilisation des ressources de proximité, présentes sur le territoire local : Structures administratives, culturelles, sportives, et de loisirs... (Cf. : Travail en réseau et partenariat)
- A partir des constats de la dernière évaluation interne et externe, mise en place des outils de suivi et de contrôle permettant l'amélioration continue des modalités d'accompagnement éducatif et pédagogique des enfants accueillis.

Critères et indicateurs d'évaluation du "Projet ACCUEIL DE JOUR" :

CRITERES	INDICATEURS
<p>1 - Présence : rythme, assiduité, régularité...</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de fois dans le mois, - vient régulièrement ou non, - vient en retard. 	<p>1 - Présence : rythme, assiduité, régularité...</p> <ul style="list-style-type: none"> - prend plaisir à participer, - transfère l'activité à la maison, - "ressenti": humeur...
<p>2 - Evaluation de la compétence sociale.</p>	<p>2 - Evaluation de la compétence sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressenti de l'utilisateur pour transposer ses compétences d'un lien à un autre. - Ressenti des professionnels.
<p>3 - Nombre de rencontres.</p>	<p>3 - Nombre de rencontres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation sans arrêt. - Dates posées d'une réunion à l'autre.
<p>4 - Temps pendant lequel l'enfant est capable d'être seul.</p>	<p>4 - Temps pendant lequel l'enfant est capable d'être...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a su s'occuper seul. - Il a "dévasté" la pièce. - Enurésie, encoprésie. - Envahissement.
<p>5 - Nombre de fois où l'enfant a été mis à telle ou telle place.</p>	<p>5 - Nombre de fois où l'enfant a été mis à telle ou...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a été en difficulté. - Plaisir. - Refus. - Soutien de l'adulte.
<p>6 - Nombre de fois où on a pu acter la valorisation de l'enfant aux yeux de ses parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fois où l'enfant est acteur dans une activité collective avec son parent. 	<p>6 - Nombre de fois où on a pu acter la valorisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour positif des parents d'une compétence qui a pu être transférées au domicile. - Mise en acte de la part des parents autour de cette compétence.

<p>7 - Nombre de fois où un parent participe à une activité proposée par l'Accueil de Jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fois où le parent sollicite pour participer à une activité. - Nombre de fois où les enfants sollicitent la présence des parents lors d'une activité. 	<p>7 - Nombre de fois où un parent participe à une...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retours (verbalisation) faits par les enfants concernant les actes des parents. - Identification des enfants aux parents. - Evocation des enfants concernant un parent absent physiquement.
<p>8 - Temps consacré à être et à faire vivre le réseau : combien de fois l'équipe de l'Accueil de Jour s'est-elle présentée aux partenaires ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fois où nous avons mobilisé les partenaires du réseau pour une situation donnée. - Quel type de réseau ? <ul style="list-style-type: none"> . "Education Nationale" . Animation et culture . Pédopsychiatrie . Education spécialisée - Combien de sollicitations ont abouti à une convention partenariale ? - Temps consacré (nombre d'heures) par l'équipe avec les parents et les partenaires. - Nombre d'actions collectives avec le dispositif du réseau. 	<p>8 - Temps consacré à être et à faire vivre le réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réseau mobilise l'Accueil de Jour : - Les familles s'approprient ce nouvel espace. - Retour (verbalisation des familles/des enfants). - Retour (échanges des partenaires). - Qualité de la relation construite : <ul style="list-style-type: none"> . adhésion, . confiance, . autonomie. - Les familles ont fait une démarche d'inscription. - Actions mutualisées pertinentes. - Les partenaires sollicitent l'Accueil de Jour pour telle ou telle activité ou pour tel ou tel enfant.

Le Directeur,
Philippe REBOUFFAT-ROUX